

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 Janvier 2020 (Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt, le 15 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 Janvier, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Le Maire

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - M. FAGONT - Mme SOARES - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - Mme BEURIOT

Excusés ayant donné procuration :

| | | |
|---------------|---|------------|
| Mme BALICHARD | à | Mme MATHEY |
| M. ESPINASSE | à | M. PRADIER |
| Mme MAHAUT | à | M. FAGONT |
| M. BERNARD | à | Mme MANDON |

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

| | |
|--------------------------|----------------|
| Envoyée aux élus le : | 8 Janvier 2020 |
| Affichée en Mairie le : | 8 Janvier 2020 |
| Envoyée à la Presse le : | 8 Janvier 2020 |

Ouverture de la séance : 20h05

FINANCES

• **Rapport d'Orientation Budgétaire R.O.B. 2020**

Mme Siméon présente les axes essentiels du R.O.B., qui ont déjà été travaillés en détail lors des Commissions des Finances.

Après quelques explications complémentaires, Mme Mandon fait une synthèse du rapport, en insistant sur quelques points essentiels :

- Le budget 2020 est un budget de transition, laissant à la future équipe municipale une marge de manœuvre suffisante, avec un budget supplémentaire qui pourra être voté en mai-juin 2020 avec l'affectation du CA
- Vigilance à apporter sur l'autofinancement
- Les dossiers de la Métropole ont une incidence directe sur les finances communales, et vont nécessiter une implication de tous des élus de la commune

Le CM prend acte après débat

PÔLE ENFANCE

• **Avenant n° 2 au lot n° 11 - Plâtrerie Peinture Plafond**

Mme Mandon indique que dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux supplémentaires sont nécessaires pour ce lot, pour une moins-value de – 3 087,29 € TTC (– 1,11 % par rapport au montant initial du lot n° 11).

Vote : Unanimité

URBANISME

- **Charte de Vente des logements sociaux (N AI)**

Mme Alapetite explique que les bailleurs sociaux ont conventionné avec l'Etat pour s'engager dans la vente de logements, afin de s'assurer de moyens financiers pour pouvoir continuer à investir.

Clermont Auvergne Métropole, compétente en matière de gestion de la demande de logements sociaux sur son territoire, souhaite s'assurer que ces ventes ne viendront pas en contradiction avec ses objectifs en matière d'habitat.

Elle propose donc la signature d'une Charte de la vente responsable avec les bailleurs, afin de bien préciser les objectifs, attentes et contraintes de chaque partie.

Vote : Unanimité

- **Transaction parcelles AD n° 97 et AD n° 101 (question retirée de l'OdJ)**

Sur proposition du Maire, et en accord avec les Conseillers unanimes, cette question est reportée à un prochain Conseil, afin d'être retravaillée

PERSONNEL

- **Création de postes pour emplois permanents**

- Rédacteur à temps complet.

M. Floquet expose que, suite au départ par voie de mutation de la directrice des finances, la collectivité recrute un rédacteur titulaire pour la remplacer.

Il est proposé de créer un poste permanent de rédacteur à temps complet au 06 janvier 2020, date d'arrivée de l'agent dans la collectivité

- Adjoint d'animation à temps complet

Il indique également que le contrat d'un agent dans un service arrivant à échéance, il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet au 01 mars 2020.

Vote : Unanimité

Création de postes pour emplois non permanents

M. Floquet poursuit en rappelant que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a modifié les conditions de recrutement des agents contractuels.

Au vu d'un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de créer un poste d'agent technique au grade d'adjoint technique pour une durée de 36 h sur la période afin de distribuer les bulletins municipaux

L'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327

Vote : Unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h25